

Analyse des usages publics des notions de sécurité et d'insécurité comme paradigme des politiques publiques au Mali : l'exemple du foncier

Baba COULIBALY, géographe
(Institut des Sciences Humaines, Mali)

Introduction

Depuis 2012, le Mali est caractérisé par une instabilité complexe et multidimensionnelle avec des enjeux qui sont internes au pays tout en étant liés à l'environnement international. Cette situation « post-crise » aux contours ambigus affecte la souveraineté du Mali dont la cohésion territoriale est menacée mais elle fait aussi planer des inquiétudes sur une bonne partie du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. La sécurité est le grand enjeu du Mali actuel à tel point que l'on doit se poser la question des conséquences réelles sur les autres secteurs de la société. Le contexte d'insécurité et de guerre continue à faire la une de l'actualité depuis 2012. Depuis cette date, le pays est plongé dans une tourmente sociopolitique et sécuritaire sans précédent : le massacre d'Aguel'hoc en janvier 2012 ; le coup d'État militaire de mars 2012 et ses implications territoriales, politiques, sociales ; l'attaque de l'hôtel Radisson Blue à Bamako en novembre 2015 ; l'exacerbation de la rébellion touarègue portée par le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA) ; l'émergence des mouvements djihadistes, tels que Ansar Dine, le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et AQMI (Hagberg et Körling 2012 ; Lecocq *et al.* 2013) et, plus récemment, celui de Hamadoun Kouffa, chef de la Katiba du Macina liée

à Ansar Dine. Concernant l'insécurité au centre du pays, Sangaré (2016) estime qu'il s'agit des actes isolés de banditisme et de règlements de comptes intercommunautaires, Thiam (2017) parle « d'une crise négligée ». La conjonction de ces événements a enfoncé le Mali dans une situation inédite menaçant les équilibres politiques, sociaux et militaires du pays, mais aussi la sécurité dans la région. Naffet Keita (2013), dans une réflexion portant sur la situation s'était demandé s'il y avait un gouvernement légitime au Mali ? Pour Drabo (2013), la barque était pleine et c'est toute une sous-région qui pourrait sombrer. Un facteur a fait toute la différence au Mali et ouvert une voie d'eau irrémédiable : l'intervention occidentale en Libye.

À l'heure actuelle, le Mali réunit tous les symptômes qui caractérisent un État failli, notamment parce qu'« il ne détient pas le monopole de la violence en raison de l'existence de groupes non étatiques, à l'instar des organisations terroristes qui se livrent à la guerre et contrôlent une partie du pays. Les États faillis n'ont pas la capacité d'assurer leurs fonctions régaliennes : contrôler le territoire et les frontières extérieures, garantir la sécurité interne, etc. » (Granier, 2013). Cette défaillance de l'État a été explicitement reconnue lorsque l'ancien président de la République Amadou Toumani Touré a déclaré publiquement en *bamanankan*¹ : « *bèè b'i ba bolo* », littéralement, « que chacun soit dans les bras de sa mère » : véritable invitation à la débandade, au sauve-qui-peut (Koné, 2017). Cet affaiblissement ou cette remise en cause de l'autorité de l'État constituent le terrain politique sur lequel prennent naissance des phénomènes de contestation sociale ou de rivalités ethniques, (Bayramzadeh, 2015). Ledit coup d'État militaire a mis un terme au « modèle » de la démocratie « consensuelle » en poussant Amadou Toumani Touré à la démission [...]. Dans un tel contexte, les principes d'une refondation de l'État se sont perdus dans des querelles politiciennes (Keita, N. 2013). Ce « consensus mou » se traduisant par une « illusion démocratique » a donné une place déterminante aux petits « arrangements » entre acteurs de la politique et ceux de la société civile.

Le discours sécuritaire est à la mode, et l'on comprend bien pourquoi. Il est assimilé à tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale. Il est également utilisé à tort ou à raison par toutes les couches et catégories sociales. La question sécurité/insécurité se trouve désormais au cœur de tous

1. Langue vernaculaire appelée parfois « bambara » et qui constitue la langue véhiculaire par excellence au Mali, une hégémonie linguistique qui n'est toutefois pas sans liens avec le conflit qui a éclaté en 2012.

les débats et des politiques publiques du Mali, et constitue un véritable mot de passe pour accéder au débat public.

Cette situation a eu de fortes influences sur le foncier, qu'il soit rural ou urbain, dont la sécurisation juridique est de plus en plus menacée. Actuellement, les questions dites d'insécurité foncière sont l'une des préoccupations des autorités maliennes. L'accès à la propriété foncière connaît une compétition sans précédent (Hagberg *et al.*, 2017). Le thème de la sécurisation foncière est particulièrement abordé par divers travaux (Le Roy *et al.*, 1996, Lavigne Delville 1998, Bertrand 2015) qui soulignent tous la relativité de la notion. Celle-ci soulève toujours la question de savoir qui sécuriser, contre qui ou contre quoi, comment et pourquoi (Hesseling et Ba, 1994 : 38). Tous les espaces publics (les rues, les foires, les grins², les médias, etc.) sont marqués par des discussions à résonance sécuritaire. Plusieurs actions de développement sont aujourd'hui abandonnées par l'État et les entreprises à cause de l'insécurité. Des fonctionnaires abandonnent leur poste sous le même prétexte, l'État masquant la faillite ou l'incapacité de ses agents à promouvoir le développement au prétexte commode du sécuritaire.

En réalité, le territoire malien connaît plusieurs formes d'insécurité, dont les principales sont la délinquance urbaine, le banditisme, les conflits communautaires (notamment dans le centre du pays) et toutes les organisations armées, pro- et anti-gouvernementales, à commencer par celles qui se réclament abusivement du djihad islamique. Si l'on peut à juste titre considérer que l'insécurité est un problème majeur au Mali, la prégnance de cette thématique dans le débat public masque la complexité sociale de toute une série de phénomènes qui se voient réduits à la seule logique sécuritaire, en occultant du même coup d'autres approches possibles.

Ce travail est fondé sur une analyse de la littérature qui requiert les notions de sécurité/insécurité en général, foncières en particulier. Nous avons également eu recours aux données de la presse et d'Internet. L'observation des discussions au niveau des services, des grins, ainsi que dans les médias a été une dimension importante de la collecte des données.

2. Véritable institution sociale au Mali, le grin désigne un lieu de sociabilité où les hommes ont l'habitude de se retrouver après le travail pour discuter, boire le thé (parfois la bière), jouer aux cartes, etc. L'étymologie du terme reste discutée, mais il s'agit probablement d'une pratique relevant à l'origine de la logique résidentielle et générationnelle propre au système de classe d'âge.

L'objectif de cet article n'est pas de faire l'état des lieux de l'insécurité, encore moins d'analyser les différentes formes d'insécurité à travers des cas. Il s'agit plutôt d'examiner les discours publics sur les notions de sécurité et d'insécurité, en particulier sur le foncier, qui apparaissent comme le nouveau paradigme des politiques et d'actions publiques.

L'article abordera dans un premier temps les notions de sécurité et d'insécurité dans leurs définitions, leurs usages, leurs champs d'application et leur importance dans l'articulation des relations entre État et société. Dans un second temps, il traitera des acteurs et des territoires concernés par la situation sécuritaire au Sahel. Nous essaierons ensuite dans une troisième partie d'appréhender les débats qu'il y a autour de la notion d'insécurité foncière à travers les discours publics et académiques. Enfin la dernière partie de l'article sera consacrée à l'analyse des discours sur le tout sécuritaire, qui permettent de masquer le mal-développement, et donc la situation de conflits qui prévaut au Mali.

1. Un imbroglio sécuritaire sans précédent

1.1 Sécurité et insécurité : définitions, usages, champs d'application et articulation entre État et société

Actuellement au Mali le débat se focalise sur ce couple sécurité/insécurité. Avant tout, il est important de mieux cerner les notions de sécurité et d'insécurité et leur appropriation locale au Mali. Ces énoncés indiscutés et indiscutables n'en ont pas moins plusieurs définitions et suscitent plusieurs interprétations au plan sémantique. Adoptée par référendum le 12 janvier 1992 et promulguée par décret n°92-073 P-CTSP du 25 février 1992, l'article 1^{er} de la Constitution du Mali stipule : « La personne humaine est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne ».

De nombreux auteurs reconnaissent la complexité des notions de sécurité et d'insécurité. Selon le dictionnaire encyclopédique en ligne le *Trésor de la langue française*, la sécurité est un état d'esprit confiant et tranquille qui résulte du sentiment, bien ou mal fondé, que l'on est à l'abri de tout danger³. La notion de sécurité et surtout de sécurité collective est réellement entrée dans la littérature après la première guerre mondiale. La première

3. TLFi : <http://atilf.atilf.fr>

tentative d'organisation de la sécurité collective date de 1919 avec la création de la Société des Nations (SDN), au lendemain de la Première guerre mondiale. Mais cette grande espérance, qui reposait sur un programme de coopération internationale et de paix par arbitrage sera vite déçue. Le manque de moyens d'action n'aura pas permis à la SDN de tenir la place prévue. Brand et Dourousset (1995) définissent ainsi la sécurité collective comme l'entente entre les nations pour prévenir et garantir toute agression. À la différence d'une alliance défensive, ce système interétatique peut jouer contre n'importe quel agresseur.

L'articulation sécurité/insécurité et appartenances collectives (ethniques, religieuses, régionales) doit également être interrogée. À ce sujet, Thomas Hylland Eriksen propose que la sécurité révèle des thématiques classiques en sciences sociales, à savoir les conditions d'intégration sociale et les conséquences humaines de désintégration sociale. Il lance la notion de « *insecure sociality* » (socialité incertaine) pour rendre compte les conditions d'intégration et de désintégration (Eriksen 2010, Hagberg *et al.* 2017).

La notion de sécurité évoque aussi plusieurs dimensions liées à la sécurité humaine car elle ouvre sur la question, plus générale, de la fourniture des services, de façon satisfaisante, aux citoyens. La médiocrité de nombreux services a été dénoncée ; on parle d'enseignement au rabais, de soins de santé et de protection sociale au rabais, pour n'évoquer que les plus visibles au quotidien. Ces services sont quotidiennement à l'épreuve.

Les Maliens ont brutalement compris quelles étaient les limites de leurs forces de défense et de sécurité, lorsqu'elles ont été rudement mises à l'épreuve par des forces Touaregs séparatistes venues notamment de Lybie. La notion de sécurité en *bamanankan* se traduit par les termes *kana* et *lakana* (« sécurisé/sécurité »), *kisi* (« sauver d'un danger »), *tanga* (« préserver d'une menace »). Le site Internet Bamadaba⁴ la notion de *Kana* est synonyme de *kòngén*, *lákana*, *lâtànga*, *tànga*, qui veulent dire « protéger, veiller sur ».

Quant à l'insécurité, elle évoque avant tout la présence d'une menace contre laquelle il n'existe aucune protection ou une protection insuffisante ou insignifiante et qui se traduit par une situation ou un sentiment de vulnérabilité plus ou moins importante. L'insécurité est le manque ou l'absence de sécurité. Dans le cadre d'un espace géographique, c'est le fait de ne pas être sûr, d'être soumis à différentes formes de dangers ou à la délinquance :

4. <http://www.mali-pense.net/Bambara%20Lexique%20Pro/lexicon/index.htm>

l'on parle par exemple de l'insécurité de certaines banlieues, de l'insécurité routière, etc. L'insécurité est aussi l'état de quelque chose d'instable, de précaire. Elle incarne la non-protection, le fait de ne pas être à l'abri d'une menace ou d'un danger. L'insécurité est aussi une question de gouvernance lorsque les politiques publiques ne sont pas adaptées, qu'elles ne produisent pas les effets escomptés et qu'elles conduisent à un sentiment d'inachevé et d'incertitude. L'insécurité renvoie également à des rapports caractérisés par le manque de confiance. L'incapacité de se protéger, être impuissant devant une menace relève aussi de l'insécurité et engendre l'inquiétude, voire la peur. « C'est aussi l'impossibilité de se déplacer à tout moment et en tous lieux. Tout ce qui peut nuire à la personne comme à ses biens. » (Sten Hagberg *et al.*, 2017).

L'article de Béland (2008) propose une analyse sociologique sur la politique de l'insécurité, en mettant l'accent sur le rôle des leaders politiques. Il s'agit de montrer comment ces acteurs peuvent infléchir le contenu de l'agenda politique et la perception des risques collectifs pour servir leurs propres stratégies. L'auteur construit là une critique systématique du concept de « panique morale » avant de discuter des stratégies d'évitement et des réalités institutionnelles sur la politique de l'insécurité après les attaques du 11 septembre 2001. Pour lui, le concept d'insécurité est lié à l'incertitude économique liée au chômage, la criminalité et aux discours sur les violences urbaines (Béland, 2008).

« La société du risque » analysée par Ulrich Beck est une source majeure d'anxiété dans le monde contemporain, en se caractérisant par une « irresponsabilité organisée » indissociable du caractère ténu de la relation qui existe entre actions individuelles et risques environnementaux (Beck, 2001). Un des problèmes que souligne Beck, c'est qu'il n'existe pas de cadre théorique intégré susceptible de jeter une lumière crue sur l'insécurité en tant que réalité politique liée au rôle de l'État protecteur. Il propose des approches analytiques distinctes qui offrent des éléments d'explications valables permettant de mieux comprendre le rôle joué par les leaders et discours politiques dans les phénomènes d'insécurité collective.

Pour Béland (2008), cette idée renvoie au rôle central de l'État protecteur dans les sociétés contemporaines. Parce que l'État est impliqué dans la réduction d'un nombre croissant de risques, les citoyens et les groupes de pressions se tournent naturellement vers lui lorsqu'une nouvelle menace pointe à l'horizon. Et si l'État ne semble pas protéger les citoyens de façon

adéquate contre cette menace, les leaders politiques font généralement face à un barrage de critiques qui peuvent compromettre leur réputation et/ou leurs chances de réélection.

Dans le contexte sécuritaire actuel du Mali, cette réflexion de Béland donne un éclairage particulier à un certain nombre d'évènements, comme le projet, en 2017, de révision constitutionnelle voulu par l'État mais suggéré, surtout, par l'accord d'Alger et l'introduction, en 2019, d'un projet de manuel scolaire sur l'Éducation Sexuelle Complète (ESC) dans le programme de l'éducation nationale au niveau fondamental. Le caractère inopportun de la révision constitutionnelle a suscité de manière spontanée la constitution des groupes de pressions issus de la société civile et de partis de l'opposition. Il a abouti à la création de la plateforme *An të a banna* (« Nous, c'est non ! Et c'est tout »). Quant au projet ESC, il a suscité l'émoi et l'opposition d'une large partie de la communauté religieuse du pays, en particulier le Haut conseil Islamique du Mali (HCIM), qui accusait le gouvernement de vouloir mettre en place un enseignement sur l'homosexualité aux enfants maliens. Dans les deux cas, l'État, au nom de la paix, la quiétude et la cohésion sociale, a été obligé de reculer en abandonnant ou suspendant ses projets de réformes.

Aujourd'hui, les religieux « disposent des capacités » leur permettant, dans une grande mesure de faire et défaire le pouvoir politique en place. L'exemple des élections générales de 2013, où la majorité des religieux se sont prononcés en faveur du candidat Ibrahim Boubacar Keita (IBK), est significatif puisque ce dernier aura effectivement été élu à la présidence de la République en partie grâce à ces consignes de vote émanant des leaders religieux. Entre 2013 et 2018, le président IBK s'est vu peu à peu lâché par une partie importante de la sphère religieuse qui critique sa gouvernance, notamment sa gestion de la situation sécuritaire. Ainsi, le président du HCIM, lors d'un grand meeting organisé le 10 février 2019 à Bamako, disait en substance : « Suite à son incapacité, l'État s'est confié aux milices, ce qui a compliqué la situation. Ce que nous avons joué comme rôle n'est pas étranger aux Maliens. Nous avons lancé plusieurs alertes. Si les dirigeants échouent, ils sont prêts à tout faire. C'est au peuple de montrer la ligne rouge aux gouvernants »⁵. Au Mali, les accointances entre le religieux et le politique sont très étroites et se sont amplifiées corrélativement au processus de démocratisation (Holder, 2019 : 23). Cette corrélation entre le

5. Selon le journal de presse écrite *L'Aube*.

processus de démocratisation et l'accroissement de l'intérêt des religieux à la chose politique provient de questionnements que pose la démocratie à la société malienne. Dans cette perspective, (Ba, 2016 : 68) estime : « Le débat sur l'État et la religion et les rapports qu'ils entretiennent pour préserver une république laïque occupe une place centrale, à établir dans le processus démocratique actuel au Mali ».

1.2 Acteurs et territoires concernés par la situation sécuritaire au Sahel

Bien que les signes avant-coureurs existassent depuis plusieurs années, la confusion sécuritaire au Mali débute véritablement le 17 janvier 2012, lorsqu'une rébellion armée réussit à chasser les forces maliennes du nord du pays. S'ensuit un coup d'État qui déposait le président Amadou Toumani Touré le 22 mars de la même année. Cette double aventure aura plongé le pays dans le chaos, l'anarchie et la guerre civile, avec des conséquences inimaginables pour l'existence même de la nation malienne. La crise de 2012 et la dissémination de conflits de natures diverses que l'on observe aujourd'hui sont profondément marquées par la manière dont l'État a été si rapidement anéanti. La radiographie de la situation sécuritaire au Mali renvoie à la considération d'une multitude d'acteurs impliqués dans le processus de paix dans le pays.

Cette confusion sécuritaire « contagieuse » s'est vite répandue dans les pays voisins et dans le Sahel en général. Cet espace historiquement marqué par les échanges et les circulations, est en proie à une instabilité croissante qui porte atteinte à la sécurité, la qualité de vie et les droits fondamentaux des populations. Longtemps caractérisée par des conflits armés de faible intensité et de courte durée, la partie occidentale du Sahel a connu une dégradation de la situation sécuritaire il y a près d'une décennie. Les revendications sécessionnistes consécutives à la chute du régime de Kadhafi en Libye ont déstabilisé cette région, processus qui s'est aggravé avec l'arrivée de groupes armés affiliés à des réseaux djihadistes locaux et internationaux. Afin de financer leurs activités et recruter les effectifs, les différents groupes armés se sont notamment investis dans différents trafics de grande envergure : armes, drogue, cigarettes, carburant, produits de consommation divers, mais aussi migrants. Leur présence dans la région, dont l'ancrage est lié à la crise de confiance envers l'État, a eu pour conséquence d'entraver le fonctionnement des institutions publiques, de geler la possibilité de

développer des projets d'infrastructures et d'accentuer fortement les clivages entre les diverses communautés. Bourgeot a montré que le recours à la violence pour résoudre le moindre conflit contribue à affaiblir l'État malien dans la durée. Il considère que la crise malienne préfigure d'autres déstabilisations sous-régionales et ces problèmes concernent l'ensemble du Sahara et le Maghreb, lui-même en proie à de grands changements depuis les « printemps arabes », (Bourgeot, 2013). Si cette analyse est largement nuancée par les récentes études sur le sujet (ISS 2016 ; Pellerin 2017), il est évident qu'une analyse politique de la situation malienne ne saurait être complète sans une prise en compte de cette dimension sous-régionale, ainsi que des nouvelles interrogations qu'elle pose, notamment en termes de sécurité humaine et de prospective sur la stabilité du Sahel.

Cette situation dans le Sahel est un terreau propice au développement d'idéologies radicales et la lutte armée est devenue un horizon séduisant pour quelques groupuscules de jeunes qui sont minoritaires mais nuisibles à la paix et à la sécurité de l'espace sahélien. L'affaïssement de l'État dans les pays sahéliens s'est accéléré avec la montée en puissance des divers trafics en zone sahélo-saharienne et notamment celui de la cocaïne en transit vers l'Europe.

Au-delà des attaques perpétrées contre les armées régulières de la région, les éléments d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) sont notamment impliqués dans les trafics en tout genre et les actes criminels transfrontaliers. Nombre d'observateurs voient le nord du Mali comme un vaste espace potentiellement propice à l'accueil de combattants djihadistes. Il est vrai que la déliquescence du pouvoir malien après le putsch ayant renversé ATT a facilité ce projet. Mais selon Tchangari (2017), c'est depuis les années 2000 que l'espace sahélien est devenu un des plus chauds théâtres de conflits armés en Afrique. Sur la dizaine de pays qui composent cet espace, qui va de Cap Vert au Tchad, seuls quelques-uns échappaient encore, en 2017, aux conflits armés et au terrorisme. Et ce malgré les avancées, parfois remarquables, que certains de ces pays ont pu réaliser depuis le début des années 1990, dans la construction d'un État de droit reconnaissant les droits humains fondamentaux.

2. Sécurité/insécurité foncière : des notions en débats

2.1 Un discours récurrent au sommet de l'État

Au Mali, il existe actuellement un discours récurrent sur les questions d'insécurité foncière qui constituent l'une des préoccupations des autorités et des populations. Le vocable sécurité et son pendant qu'est insécurité sont d'usage récurrent, notamment à propos du foncier. Il est utilisé à tort ou à raison par toutes les catégories sociales du pays, en particulier au plus haut sommet de l'État.

Lors de la Déclaration de politique générale du Premier ministre Abdoulaye Idrissa Maïga devant l'Assemblée Nationale, le lundi 12 juin 2017, on pouvait entendre : « Dans le domaine du foncier, le gouvernement adoptera un document de politique nationale domaniale et foncière et procédera à la relecture du Code domaniale et foncier, en vue de rationaliser la gestion du domaine national. Par ailleurs, le gouvernement produira un Système d'Informations Foncières pour asseoir véritablement les fondamentaux de la gestion moderne du foncier et de la fiscalité locale foncière. En outre, le gouvernement entreprendra toute action allant dans le sens de la maîtrise de la gestion foncière en vue d'assurer un accès équitable et sécurisé de tous les citoyens à la terre ». Ce passage du discours du Premier ministre montre à suffisance combien la problématique du foncier est préoccupante et occupe une bonne place dans le débat public. Cependant, dans la réalité, la mise en œuvre de ces intentions gouvernementales tarde à voir le jour dans un pays où tous les secteurs sont prioritaires. Le discours récurrent sur le foncier au sommet de l'État depuis les années 1990 a toujours produit des effets insuffisants pour la majorité des populations en termes d'accès et de gestion à cette ressource. Nul ne doute de la complexité d'un sujet qui est devenu la source principale des revenus non seulement de l'État et des Collectivités territoriales, mais aussi des spéculateurs.

Par ailleurs, les sorties incessantes du ministre des Affaires foncières, Mohamed Ali Bathily, à la télévision nationale, dans les quartiers et les communes périphériques de Bamako (Soleymanebougou, Sirakoro Megeutana ou Baguinéda) en disent long sur l'acuité des problèmes fonciers au Mali. Il était, selon les propos mêmes du ministre, « aux troussees des spéculateurs fonciers »⁶ qui accaparent illégalement des terres et cherchent en complicité

6. Le journal *Le Pays* du 8 mai 2017.

avec certains cadres de l'État à formaliser leur forfait par le biais de la corruption. Aussi, faut-il rappeler les interpellations récurrentes des membres du gouvernement par les députés l'Assemblée nationale, où l'on a assisté par exemple à une passe d'armes entre le député Hady Niangadou et Mohamed Ali Bathily, alors ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Affaires foncières. Le débat entre ces deux hommes politiques, l'un relevant de l'exécutif et l'autre du législatif, s'est prolongé en dehors de l'hémicycle. Ainsi, à la faveur d'une conférence de presse le 14 juin 2017, le député Hady Niangadou met le ministre Bathily au défi : « S'il arrive à prouver que j'ai des titres fonciers dans la zone aéroportuaire, j'y renonce »⁷.

En outre, du 27 mars au 2 avril 2017, s'est tenue la Conférence d'Entente Nationale, « appelée à débattre des problématiques existentielles de la République du Mali, à dégager des dynamiques consensuelles et convenir des éléments fondamentaux, y compris la sécurité, la justice et l'équité, la gouvernance et le développement équilibré des régions ». Soumaila Cissé, chef de file de l'opposition⁸, a rappelé qu'il avait reçu une délégation de la commission d'organisation de la Conférence l'invitant à y participer. Selon lui, les discussions ont abouti à un accord en huit points dont l'organisation d'états généraux notamment sur la question foncière. Selon les actes de la conférence, dans l'analyse des causes profondes de la crise malienne, l'accent a été mis sur la dimension socio-économique du développement et la problématique de la gestion des ressources naturelles, dont le foncier (Actes de la conférence d'entente nationale, 2017 : 28).

Par ailleurs, l'Espace d'Interpellation Démocratique (EID)⁹, institué au Mali depuis 1995, est devenu une tribune annuelle où l'État est interpellé sur les questions qui touchent les modalités et la nature de ses rapports avec la société. De façon récurrente, dans cette tribune, les affaires domaniales et foncières restent la préoccupation constante des citoyens. En 2015, sur 228 réclamations enregistrées par les services du Médiateur de la République, 91 (soit 39,91 %) concernaient les affaires domaniales et foncières, Concernant la 23^e édition de l'EID, qui s'est tenue le 10 décembre 2018, la question foncière a été remise sur la table. L'analyse des 500 dossiers reçus a révélé la

7. <https://niarela.net/politique/le-depute-hady-niangadou-met-le-ministre-bathily-au-defi-sil-arrive-prouver-que-jai-des-titres-fonciers-dans-la-zone-aeroportuaire-jy-renonce>

8. Qui avait refusé de participer à la conférence au début.

9. Il se tient tous les 10 décembre, jour qui correspond à la Déclaration universelle des droits de l'Homme par les Nations unies.

récurrence des litiges domaniaux et fonciers qui représentaient à eux seuls 41,40 % de l'ensemble des interpellations reçues. La perception de l'insécurité et les risques d'éviction semblent inquiéter les organisations paysannes qui se préoccupent du sort des exploitations familiales (AOPP, 2004).

Dans un contexte de spéculation foncière accrue, les discours des populations sont de plus en plus crus.

2.2 Du discours politique à l'analyse autour des notions de sécurité et insécurité foncière

Les auteurs qui ont abordé la problématique du foncier en Afrique (Le Roy et al, 1996 ; Lavigne Delville, 1998, Bertrand, 2015) soulignent tous la relativité de la notion de sécurité. Celle-ci conduit toujours à se demander qui sécuriser, contre qui ou contre quoi, comment et pourquoi (Hesseling et Ba, 1994 : 38). La question de l'incertitude foncière dans les pays en développement et les économies émergentes a fait l'objet de nombreuses études qui, pour la plupart, s'intéressent aux liens entre les droits d'usage des terres ou droits fonciers et les comportements des ménages ruraux, notamment pour ce qui concerne l'investissement productif (Rupelle *et al.*, 2008). Pour sa part Chene-Sanogo (2012 : 169), montre que la finalité des droits traditionnels sur la terre est la sécurité de la collectivité et par ricochet celle de l'individu. Et cette sécurité est assurée à travers un simple droit de jouissance. Ce qui importe c'est que tous les membres de la communauté aient accès à la terre et qu'ils la mettent également en valeur. La sécurité des droits est avant tout le fait que les droits dont on dispose légitimement (quels qu'ils soient) ne seront pas contestés sans raison et que, en cas de contestation infondée, les droits légitimes seront confirmés. « C'est donc de façon empirique qu'il faut analyser les problèmes d'insécurité qui se posent concrètement aux acteurs, et leurs causes » (Lavigne Delville, 2010 : 13).

Actuellement, l'accès à la propriété foncière connaît une compétition sans précédent (Hagberg *et al.*, 2017). Monique Bertrand (2017) « De foncière à physique, l'expression de l'insécurité se diffuse. De nombreux défis urbanistiques restent non relevés et sont rappelés de toutes parts : pour que des ordures soient régulièrement évacuées ; pour que des propriétaires récalcitrants soient enfin contraints de faire reculer leur maison après l'élargissement d'une artère stratégique ; pour que des vendeurs soient définitivement délogés des couloirs de circulation ; pour qu'un éclairage des voies publiques dissuade bandits et prostitués de s'installer ; pour que les riverains exaspérés

par les accidents de circulation... la moindre portion d'espace conduit à renouer avec le registre sécuritaire » (Bertrand, 2017 : 225).

La spéculation foncière est devenue l'un des phénomènes les plus marquant des relations humaines au Mali. Commencée en milieu urbain, depuis plus de deux décennies, elle touche de plus en plus le milieu villageois à travers l'acquisition des concessions rurales et l'établissement des titres de propriété privée. On assiste à un marquage de territoire sans précédent, caractérisé par la multiplication des exploitations patronales dans les systèmes de production du périurbain de Bamako et d'autres grandes villes du pays. Selon Moussa Djiré, au Mali, la spéculation foncière a été surtout favorisée par le changement politique intervenu en 1991. Ce changement qui s'est traduit dans l'adoption d'une constitution démocratique en 1992 est marqué, entre autres, par la reconnaissance du pluralisme politique et la création d'un espace institutionnel et politique plus propice au libéralisme économique (Djiré, 2005). L'adoption de nouvelles législations foncières par les États d'Afrique de l'Ouest a débouché sur une situation d'insécurité foncière pour certains groupes ruraux en raison de facteurs liés à : l'accroissement de la compétition autour de l'accès à la terre et aux ressources naturelles et la diversité des règles qui régissent l'accès aux ressources naturelles, particulièrement à la terre : législation moderne, droit coutumier et droit islamique (Touré, 2010). Les différents facteurs des conflits fonciers au Mali sont entre autres la concurrence en raison de la rareté, l'accès à l'inégalité structurelle (les riches qui peuvent acheter des terres que les pauvres ne peuvent s'offrir), la divergence d'intérêt, et le mode d'accès ou d'appropriation aux ressources.

L'observation des pratiques de terrain montre qu'elle est accompagnée de nombreux avatars qui amènent à s'interroger sur l'efficacité des procédures usitées (Djiré, 2005). Ces avatars sont liés à la longueur et la complexité des procédures, à certaines insuffisances qui les accompagnent ou les précèdent et à leur coût financier relativement élevé. Le processus de privatisation du foncier rural dans le périurbain de Bamako apparaît comme « irréversible ». L'achat et la sécurisation des terres par le biais des titres fonciers augmentent de façon exponentielle.

Fort de ce libéralisme, les citadins nantis (grands commerçants, officiers de l'armée, hauts fonctionnaires, etc.) vont se ruier sur les terres dans les périphéries de Bamako et des grandes villes. Véritables menaces pour la sécurité, ces accaparements qu'on doit qualifier d'ailleurs de fonciers, entraînent un

bouleversement des normes ci-dessus évoquées constituant le régime foncier de même qu'ils impliquent une nouvelle perception de celui-ci. Cette dernière est exclusivement financière. Ainsi, la terre, l'eau et les ressources naturelles qui devraient être inaliénables font désormais l'objet d'enjeux économiques mondiaux Chene-Sanogo (2012). Cette situation a été exacerbée par la mise en place du processus de décentralisation qui a non seulement redonné de la valeur au foncier, mais a aussi aiguisé l'appétit des collectivités pour sa valeur marchande. En effet depuis plus de deux décennies, les populations des villages de l'agglomération et du périurbain de Bamako sont progressivement dépossédées de leurs terres qu'ils vendent à certaines catégories sociales (fonctionnaires, commerçants, entreprises, expatriés, etc.) venus essentiellement de Bamako. Les acquéreurs valorisent alors ces terres en en faisant de nouvelles exploitations qui transforment progressivement le paysage périurbain à travers des investissements importants sur ces propriétés. Alors ministre des Affaires foncières, Mohamed Ali Bathily déclarait dans les médias : « 97 % des réserves foncières publiques sont aux mains des agences immobilières privées »¹⁰. En effet les usages qui sont faits de ces terres par les nouveaux propriétaires sont multiples et variés.

L'insécurité foncière généralisée sur l'ensemble du territoire avec de nombreux litiges, tensions latentes et conflits fonciers, de contestations de droits, est plus qu'un constat. Le problème foncier constitue 40 % des contentieux devant les tribunaux, malgré la fixation par l'ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000, du code domanial et foncier, ratifié par la loi n°02-008 du 12 février 2002 et ses six décrets d'application. Comme l'atteste Monique Bertrand : « Les jeux de pouvoirs locaux et les rapports clientélistes restent articulés à la rente foncière. Les nouveaux acquéreurs comme « opérateurs » économiques investis du pouvoir de l'argent et de promesses d'emploi sur les chantiers à venir » (Bertrand, 2017 : 207). Le pouvoir local urbain et périurbain apparaît donc au cœur d'une conflictualité impressionnante née de doubles vente, d'excès de surface concédée, de droits d'usage non purgés, d'abus de compétence territoriale, d'embrouilles diverses et de contournement général des procédures réglementaires en matière de morcellement foncier. Les problèmes fonciers restent ainsi une des sources de l'insécurité. Hagberg *et al.* (2019) renchérisent : qu'il s'agisse des lotissements urbains ou des terres rurales, les (in)sécurités foncières constituent des enjeux clés pour un pays comme le Burkina Faso et d'autres pays

10. Selon le journal de presse *Le Pays* dans sa parution du 8 mai 2017.

d’Afrique de l’Ouest et ailleurs. Les insécurités foncières font de plus en plus des exclus et des marginalisés, surtout, au niveau des « esclaves » et « étrangers », mais également chez certaines familles « autochtones ». On assiste à des revendications par rapport à la revalorisation des statuts sociaux qui se fait généralement dans la violence. Dans cette perspective, Monique Bertrand (2014) soutient que la sécurité des uns représente l’insécurité des autres. L’auteur parle d’« habiller les uns et de déshabiller les autres » (Bertrand, 2014 : 161) La suspicion croissante quant à « un régime d’impunité » vient pour l’heure de propriétaires qui se déclarent victimes de superpositions de titres et de documents de cession sur les parcelles dont ils ont hérité ou qu’ils ont acquises. Ces propriétaires terriens victimisés sont des « déguerpis », des « spoliés », des « victimes de l’accaparement » dans le sens de Bertrand (2017 : 205).

Par ailleurs, en zone d’Office du Niger en particulier, les questions foncières (accès, sécurisation, baux, etc.) suscitent un débat à la fois politique, juridique, social et environnemental. Dans les conditions actuelles de la pratique, les sites d’orpillages engendrent également des conflits fonciers, à plusieurs niveaux : au sein des familles, entre familles, entre villages et aboutissent quelquefois à des violences avec morts d’homme. Les familles éclatent, les villages se disputent, la paix est souvent menacée, l’environnement est agressé (Félix Koné, 2016).

La compétition autour des ressources foncières dans un contexte décentralisé a redéfini les responsabilités des différents acteurs intervenant dans la gestion des affaires locales. Cette situation s’est traduite par diverses formes de collaboration entre les autorités municipales et les chefferies coutumières dans la commune rurale du Mandé, créant des conditions d’inclusion/exclusion des chefferies pour le contrôle de la gestion des affaires locales. Il apparaît que le recours aux « pouvoirs traditionnels et locaux » et aux disponibilités foncières constitue des instruments de légitimation permettant des relations cordiales ou partenariales (Camara et Sissoko, 2019).

3. Le discours du tout sécuritaire vs développement

3.1 Des intentions et engagements de l’État...

À partir du coup d’État militaire de 2012, la question sécuritaire du Mali est devenue la priorité des priorités, tandis que celles du développement ont

été reléguées au second plan. La situation dramatique qui perdure au Mali se pose notamment en termes de présence ou d'absence de l'État. Le processus de reconstruction qui s'imposerait devrait viser à crever les abcès, panser les blessures, tirer les leçons des secousses et des épreuves traversées, dessiner les contours du Mali post-crise et poser des fondations plus solides de l'édifice sur lequel reposera notre commune volonté de vivre ensemble. Ce processus a été enclenché avec la signature d'un accord entre l'État et les groupes armés (à l'exception des groupes dits « terroristes ») les 15 mai et 20 juin 2015. L'article 5 stipule : « Le présent Accord vise à créer les conditions d'une paix juste et durable au Mali, contribuant à la stabilité sous régionale, ainsi qu'à la sécurité internationale. Il consacre solennellement le règlement concerté du conflit sur la base des éléments comme la mise en place d'un système de défense et de sécurité basé sur les principes d'unicité, d'inclusivité et de représentativité ». C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord, notamment l'objectif « Paix et Sécurité », le gouvernement se dit déterminé à agir efficacement et rapidement dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale au Mali et à contribuer à un développement équilibré sur toute l'étendue du territoire, notamment en relançant rapidement la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord. Il s'engage également à garantir la sécurité intérieure sur l'intégralité du territoire, à renforcer et à moderniser la défense nationale et à assurer la protection civile de la population. Le discours du président de la République lors de la présentation des vœux le 1^{er} janvier 2016 rappelle cet élan : « La création du cadre institutionnel de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) avec la nomination d'un Commissaire à la RSS ainsi que la relecture en cours du décret créant le Conseil National de la RSS. Ce travail a été fait en collaboration étroite avec les représentants des Mouvements signataires. Dans la même veine, la Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (CN-DDR) et la Commission Intégration (C-I) ont aussi été créées. Au regard des immenses espoirs nourris par le peuple malien, nous sommes condamnés à réussir. Nous avons besoin de paix et de sécurité, d'un pays vivant et fort où il fait bon vivre. Je prends l'engagement de me dédier à ce combat et j'invite tous mes compatriotes à avoir foi au Mali »¹¹.

Le montant alloué à cet axe préalable « Paix et Sécurité » est de 172 milliards francs CFA sur les trois années de mise en œuvre du Cadre Stratégique

11. <http://bamada.net/mise-en-oeuvre-de-laccord-ce-qui-a-ete-realise-en-un-an>

pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD). Ce montant ne tient pas compte des ressources qui seront consacrées au financement de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord en cours de finalisation. En effet, le gouvernement s'est notamment engagé à mobiliser un montant de 300 milliards de francs CFA sur la période 2016-2018, soit 100 milliards de francs CFA par an à travers le Fonds de Développement Durable, instrument principal de financement de ladite Stratégie (CREDD 2016-2018).

Enfin, dans ce contexte de fragilité, le projet de société proposé par IBK, président de la République s'articule autour de la reconstruction et la transformation économique et sociale du pays pour permettre de conjurer les périls que sont l'insécurité dans le Nord, la désagrégation des institutions publiques, la corruption, la dégradation des conditions de vie et la perte des repères moraux qui minent la société. Pour traduire la vision du chef de l'État en faveur d'une véritable gestion des problèmes sécuritaires et institutionnels et de la relance du développement économique et social du pays, un Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) a été adopté pour la période 2013-2018.

3.2 ... à la réalité du développement pour les populations locales

Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire national, on doit se demander quels sont les effets de ces programmes et engagements de l'État en termes de développement perceptible et tangible pour les populations ? Le fond de la situation post-crise malienne mobilise aussi fortement cette question. Le manque et/ou l'insuffisance de développement taraudent les populations au quotidien. Quelles sont les causes de cette situation ? Naffet Keita (2018) en identifie quelques-unes comme la faiblesse des institutions démocratiques et le rôle des forces sécuritaires, le manque de participation de la société civile et politique, le manque de transparence et de responsabilité des élites envers le citoyen, la corruption des élites et de l'administration, l'impunité, ou encore l'exclusion de la majorité de la population des « dividendes de la paix ». L'absence de solutions adéquates au problème de développement aux échelles à la fois globale (État) et locale (collectivités) amène les citoyens de toute catégorie à focaliser le débat sur les questions sécuritaires, qui deviennent un alibi pour masquer l'incapacité des acteurs du développement. Monique Bertrand note que la crise territoriale qui secoue le Mali depuis 2012 relève

d'une crise de gouvernance complexe qui affecte aussi sa capitale, en pointant les faiblesses d'acteurs tant centraux que locaux (Bertrand, 2017 : 202).

I.S. Traoré (2018), dans son article intitulé « L'école en mode décentralisé sous occupation au Mali : une analyse des fractures pédagogiques », fait un zoom sur ce qu'il appelle « L'école défigurée par la situation d'insécurité ». Il montre que durant la période de l'occupation djihadiste jusqu'à la fin de l'année 2015, le collège de Tessit relevant du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) d'Ansongo, dans la région administrative de Gao, était animé par un seul enseignant, spécialiste de Lettres, Histoire et Géographie. Celui-ci dispensait les cours liés à sa discipline (grammaire, lecture, récitation, rédaction, orthographe, histoire, géographie) dans les trois classes du collège. De plus, pendant la même période, la cantine de Tessit fut fermée faute de moyens. Sur les 112 élèves que comptait l'école en 2012, seuls 43 fréquentaient celle-ci, mais aucun d'entre eux n'y mirent pied en 2013 et 2014 (Traoré, 2018 : 87-100). Dans un pays, si l'école est en berne, il va de soi que le mal développement s'installe. Selon Nyirabikali *et al.* (2014), si les souffrances des populations sont largement reconnues, il est clair que la connaissance de ce qui se passe sur le terrain est limitée et insuffisante. C'est pourquoi il est important de mieux connaître les priorités et les besoins des populations en matière de sécurité et, surtout, de développement. Les conclusions de la Conférence d'entente nationale montrent clairement l'incapacité de l'État à assurer les services de base, à ne pas être redevable, ni à trouver des réponses adaptées aux défis sociaux et sécuritaires, autant de facteurs qui augmentent les risques de conflits dans des contextes de vulnérabilités avérées et de menaces persistantes (Actes de la conférence d'entente nationale, 2017 : 28).

Les analyses de Chene-Sanogo (2012) sur l'épineuse question du modèle du développement, renvoient à l'histoire de la colonisation et pointent les difficultés du démarrage économique du Mali au moment où la pauvreté s'accroît, où la précarité alimentaire est plus que jamais d'actualité, et où la lutte contre la désertification ne donne pas les résultats escomptés. Le développement doit permettre aux citoyens d'aller vers un véritable épanouissement dans tous les sens du terme. Pour atteindre cet objectif, un indispensable processus politique doit être enclenché pour la refondation de la démocratie et des institutions et pour poser les jalons d'un nouveau pacte national de paix, de sécurité, de réconciliation et de cohésion. De fait, selon l'ancien ministre Ousmane Sy (2016), le contexte actuel du Mali pose

un certain nombre de problématiques majeures qui sont indissociables pour comprendre la complexité d'une crise qui perdure. Il s'agit des questions de gouvernance, de sécurité, de réconciliation et de justice.

Pour sa part, Naffet Keita (2018) estime que la résorption de la situation post-crise au Mali passe par la revisite de l'organisation institutionnelle du pays et l'introspection collective qui permettront de comprendre toutes les dimensions du mal. Le diagnostic du mal qui ronge les composantes de la société malienne et particulièrement celles des régions dites du Nord et du Centre est plus qu'une exigence.

Conclusion

Cet article avait pour objet d'analyser la problématique des usages publics des notions de sécurité et d'insécurité, en particulier dans le domaine du foncier au Mali. Nous avons vu combien les notions de sécurité et d'insécurité sont vastes et polysémiques, et en même temps inséparables. Elles peuvent avoir plusieurs définitions et interprétations suivant le domaine ou le champ d'application.

En effet, les manifestations et la gestion de la situation d'insécurité impliquent une multitude d'acteurs qui se frottent, soit en alliés, soit en ennemis dans un imbroglio sécuritaire sans précédent marquant tout l'espace sahélien.

Un discours sécuritaire récurrent existe au sommet de l'État sur le foncier, à travers les débats contradictoires non seulement au sein du pouvoir exécutif, mais aussi et surtout entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Ce débat est analysé de différentes manières mais il témoigne de la complexité de l'accès à la terre et de sa gestion. L'insécurité foncière apparaît lorsque des acteurs ne reconnaissent plus des règles, lorsque la capacité régulatrice s'effrite, lorsque les contradictions entre normes locales et droit écrit sont instrumentalisées, ou encore lorsque le marché foncier se développe et que la mémoire et la pratique foncières animées par les autorités locales ne suffisent plus à garantir les droits.

Le foncier apparaît comme un support du développement porteur d'enjeux économiques et sociopolitiques considérables. Les questions de sécurité et/ou d'insécurité dépendent en réalité des besoins locaux réels de développement. L'insuffisance ou la non-pertinence des politiques publiques de développement peuvent exacerber les problèmes d'insécurité foncière. C'est

pourquoi tous ces débats autour du foncier incriminent directement celui du mal-développement. Faut-il régler la question de développement pour gérer celle de l'insécurité foncière ou faut-il régler les problèmes fonciers pour envisager un développement durable ? En tout état de cause, l'actualité récente sur le sujet souligne l'urgence d'une gouvernance foncière pacifiée et rationnelle au Mali.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Association des Organisations Professionnelles Paysannes, 2004, « Questions foncières au Mali. Propositions paysannes pour une gestion pacifique et durable des ressources foncières au Mali », Rapport final, 25 p.
- Ba, B., 2016, *Crises de gouvernance, justice transitionnelle et paix durable au Mali*, Bamako, Éditions La Sahélienne, coll. « Mémoire ».
- Bayramzadeh, K., 2015, « Les États faillis et le terrorisme transnational », *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, n° 1, p. 99-121. [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/187841>]
- Beck, U., 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.
- Béland, D., 2008, « La politique de l'insécurité : l'exemple des États-Unis », *Socio-logos*, n°3/2008. [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <http://journals.openedition.org/socio-logos/1362>]
- Bertrand, M., 2014, « Mobilisations foncières à Bamako : des défis de la gouvernance à ceux de la citoyenneté », in J. Brunet-Jailly, J. Charmes, D. Konaté (dir.), *Le Mali contemporain. Bamako*, Bamako-Paris, Éditions Tombouctou-IRD, p. 159-186.
- Bertrand, M., 2015, « Du District au « grand Bamako » (Mali) : réserves foncières en tension, gouvernance contestée », *Cybergeo. European Journal of Geography*, « Aménagement, urbanisme ». [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <http://cybergeo.revues.org/27383>]
- Bertrand, M., 2017, « Interpellations sur l'appropriation du sol à Bamako : crise, conflictualité, insécurité », in A. Iraki et C. de Miras (dir.),

- Interroger les gouvernances urbaines entre fragmentations et contrat territorial*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et Sociétés », p. 201-231.
- Bourgeot, A., 2013, « Des Touareg en rébellion », in P. Gonin, N. Kotlok et M.-A. Pérouse de Montclos (dir.), *La Tragédie malienne*, Paris, Vendémiaire, p. 113-126.
- Brand, D. et Dourousset, M., 1995, *Dictionnaire thématique Histoire Géographie*, 4^e édition, Paris, Sirey.
- Camara, F. et Sissoko, M., 2019, « Chefferies traditionnelles, autorités communales et gestion du foncier dans la commune du Mandé, Mali », in S. Hagberg, L. O. Kibora et G. Körling (dir.), *Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel*, Uppsala Papers in Africa Studies, Uppsala Universitet, p. 131-142.
- Chene-Sanogo, A., 2012, *Enjeux fonciers et développement « durable » au Mali*, thèse de doctorat, université de Bourgogne, UFR Droit-Science politique, École Doctorale LISIT, 849 p.
- De La Rupelle, M., Quheng, D. et Vendryes, T., 2008, « Insécurité foncière et flux migratoires intérieurs en Chine », *Perspectives chinoises* 2008/2 [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <http://perspectiveschinoises.revues.org/3933>]
- Doumbia, K. M., 2013, « Foncier au Mali. L'accès sécurisé à la terre et les droits en grandes lignes », *Maliactu.net* du 10 décembre 2013 [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <http://maliactu.net/foncier-au-mali-laccs-securise-a-la-terre-et-les-droits-en-grandes-lignes/>]
- Drabo, S., 2013, « L'avenir sort des nuages », in D. Konaté (dir.), *Le Mali entre doute et espoir ; réflexions sur la nation à l'épreuve de la crise du Nord*, Bamako, Éditions de Tombouctou, p. 233-238.
- Eriksen, T. H., 2010, « Human Security and Social Anthropology », in T. H. Eriksen, E. Bal et O. Salemink (dir.), *A World of Insecurity: Anthropological Perspectives on Human Security*, London & New York, Pluto Press.
- Hagberg, S., et al., 2017, *Vers une sécurité par le bas ? Étude sur les perceptions et les expériences de sécurité dans deux communes maliennes*, Suède, Uppsala University, 80 p. [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <https://pdfs.semanticscholar.org/254d/f24323643761734007c->

6c9d4d5e4106fbf0d.pdf?_ga=2.77302102.214551981.1569326765-1729022203.1569326765].

Holder, G. et Dozon, J.-P., 2019, « Le travail politique de l'islam en Afrique de l'Ouest : entre libéralisme, démocratie et République », in G. Holder et J.-P. Dozon (dir.), *Les politiques de l'islam en Afrique. Mémoires, réveils et populismes islamiques*, Paris, Karthala, p. 17-29.

Allocution de SEM Ibrahim Boubacar KEITA, président de la République, chef de l'État, à l'occasion du premier anniversaire de la signature de l'Accord de paix pour la Réconciliation nationale issu du processus d'Alger (Koulouba, le 19 juin 2016), Maliweb, Maliweb, 20 juin 2016 [En ligne, consulté le 15 juin 2020 : <https://www.maliweb.net/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/allocution-de-sem-ibrahim-boubacar-keita-president-de-republique-chef-de-letat-a-loccasion-premier-anniversaire-de-signature-de-laccord-de-paix-reconcili-1643152.html>].

International Crisis Group, 2018, « Frontière Niger-Mali : mettre l'outil militaire au service d'une approche politique », Rapport Afrique n° 261, Headquarters, Bruxelles, 42 p.

Keita, N., 2013, « Y a-t-il un gouvernement légitime au Mali ? », in P. Gonnin, N. Kotlok et M.-A. Pérouse de Montclos (dir.), *La Tragédie malienne*, Paris, Vendémiaire, p. 83-91.

Keita N., 2018, « L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger : entre euphorie ou doute, la paix en signe de traces ! », rapport final, Friedrich-Ebert-Stiftung, 44 p. [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <http://fes-mali.org/index.php/23-publications/paix-reconciliation/147-l-accord-pour-la-paix-et-la-reconciliation-au-mali-issu-du-processus-d-alger-entre-euphorie-ou-doute-la-paix-en-signede-traces>]

Koné, Y. F., 2017, « *Même pas peur !* Compter sur soi d'abord : « Bè b'i ba bolo » *Ethnographies of security and on democracy in contemporary West Africa*, Colloque MANSA à Grand Bassam, du 2 au 6 août 2017.

Lavigne Delville, P., 1998, « Privatiser ou sécuriser », in P. Lavigne Delville (dir.), *Quelques politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala, p. 28-35.

- Lavigne Delville, P., 2010, « Sécurisation foncière, formalisation des droits, institutions de régulation foncière et investissements. Pour un cadre conceptuel élargi », *Land Tenure Journal* n° 1, p. 5-33 [En ligne, consulté le 28 mars 2019 : <http://empres-i.fao.org/nr/tenure/land-tenure-journal/index.php/LTJ/article/view/7/7>]
- Le Roy, E., 1998, « Les orientations des réformes foncières en Afrique francophone depuis le début des années 1990 », in P. Lavigne Delville (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala-Coopération française, p. 383-389.
- Médiateur de la République du Mali, 2015, Rapport annuel, 95 p.
- Nations unies, 2019, Rapport du Secrétaire général du Conseil de sécurité sur la situation au Mali (S/2019/262), in *Nations unies. Couverture des réunions & communiqués de presse* : « Conseil de sécurité : le Secrétaire général avertit du risque d'atrocités au Mali » [En ligne, consulté le 15 juin 2020 : <https://www.un.org/press/fr/2019/cs13756.doc.htm>]
- Paga, M., 2017, « Problématique de la gestion foncière au Mali : Me Mohamed Ali Bathily propose que le foncier intervienne dans la constitution du PIB de notre pays », *Le Pays* du 8 mai 2017 [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <http://www.lepays.ml/problematique-de-la-gestion-fonciere-au-mali-me-mohamed-ali-bathily-propose-que-le-foncier-intervienne-dans-la-constitution-du-pib-de-notre-pays/>]
- Pellerin, M., 2017, « Les trajectoires de radicalisation religieuse au Sahel », *Notes de l'IFRI*, février 2017.
- Raesah, C., Uyo, S. et Ndung'u, I., 2016, « The dynamics of youth radicalisation in Africa. Reviewing the current evidence », *ISS Paper* 296, auct.
- Primature du Mali, 2013, « Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2013-2018 », novembre 2013. [En ligne, consulté en juin 2020 : <https://www.refworld.org/pdfid/5b3f413b4.pdf>]
- Gouvernement de la République du Mali, 2015, « Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger », 15 mai et 20 juin, 30 p. [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <https://photos.state.gov/libraries/mali/328671/peace-accord-translations/1-accord-paix-et-reconciliation-francais.pdf>]

- Ministère de l'Économie et des Finances du Mali, 2015, « Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable 2016-2018 », Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté – CT-CSLP, décembre 2015 [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Mli171090.pdf>].
- République du Mali, 1992, « Constitution adoptée par referendum du 12 janvier 1992 et promulguée par Décret n°92-073 P-CTSP du 25 février 1992 [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/ml/ml004fr.pdf>].
- Sangaré, B., 2016, « Le Centre du Mali : épicerie du djihadisme ? », Note d'analyse, groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Bruxelles, 12 p.
- Sy, O. *et al.*, 2016, « Dialogue national au Mali, Leçons de la Conférence Nationale de 1991 pour le processus de sortie de crise », Rapport final, *Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique* (ARGA-Mali), Berghof Foundation, 38 p.
- Tchangari, A.T. M., 2017, « Sahel : aux origines de la crise sécuritaire, Conflits armés, crise de la démocratie et convoitises extérieures », rapport final, août 2017, 52 p. [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <http://www.alternativeniger.net/wp-content/uploads/2017/08/Sahel-aux-origines-de-la-crise-s%C3%A9curitaire.pdf>].
- Thiam, A., 2017, « Centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise négligée », Centre pour le dialogue humanitaire/Institut du Macina, mars 2017 [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <https://www.hdcentre.org/updates/nouvelle-publication-centre-du-mali-enjeux-et-dangers-dune-crise-negligee/>].
- Touré, O., 2010, « Les limites du concept de groupe vulnérable en matière de sécurité foncière », Comité technique foncier et développement, fiche pédagogique, 4 p. [En ligne, consulté le 24 septembre 2019 : <http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/les-limites-du-concept-de-groupe-vulnérable-en-matière-de-sécurité-foncière-par-oussouby-toure.pdf>]
- Traoré, I. S., 2018, « L'école en mode décentralisé sous occupation au Mali : une analyse des fractures pédagogiques », *Études Maliennes* n° 85, p. 87-100.